

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Délibération n°002-2023

**Demande de subvention pour la modernisation des équipements de protection civile**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
25	14	17
Date de convocation		
13 janvier 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claire FABRE-PILLEMENT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER ; Claude CADENAT à Frédéric MARTIN ; Christophe RENAUD à Christian ALEX.

Absents : Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

En 2013, l'Etat a cédé conventionnellement aux communes qui le souhaitaient les dispositifs d'alerte installés sur leur territoire au titre de la protection civile : ce fut ainsi le cas de Jonquières Saint Vincent qui a acquis la pleine propriété de la sirène installée sur l'église Saint Michel.

Mais le dispositif actuel est obsolète, et le déclenchement ne fonctionne que manuellement depuis plusieurs années : il serait donc nécessaire de procéder au remplacement de la sirène d'alerte de l'église Saint Michel, mais également, compte tenu de l'urbanisation récente du second pôle de centralité de la commune, de procéder à l'installation d'une seconde sirène d'alerte sur le château d'eau de Saint Vincent.

Le coût total prévisionnel est ainsi évalué à 34.554 €HT, et la commune sollicite donc l'aide financière de l'Etat au taux le plus élevé possible. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	DEPENSES		RECETTES	
	HT	TTC		MONTANT
Sirène d'alerte Eglise Saint Michel	15 950	19 140	Commune	27 643
Sirène d'alerte Château d'eau St Vincent	15 204	18 244	Etat (40% HT)	13 821
Interface supervision et pilotage web	3 400	4 080		
<b>Total</b>	<b>34 554</b>	<b>41 464</b>		<b>41 464</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Circulaire préfectorale du 5 septembre 2022 relative à la campagne DETR-DSIL 2023,  
Vu la décision du maire n°18/2022 du 30 décembre 2022,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver le projet de modernisation du dispositif d'alerte à la population, d'un montant total prévisionnel de 34.554 €HT.
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération.
3. De solliciter l'aide de l'Etat au taux le plus élevé possible.
4. D'inscrire cette opération au budget principal 2023 sous réserve de son financement.

Le Secrétaire de séance, Sébastien ANDEVERT



Le Maire, Jean-Marie FOURNIER

